



Budget 2016

Conseil communal du 17 décembre 2015

Intervention de Cécile Crefcoeur, Echevine en charge des Finances

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Echevins,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Chers collègues,

Comme chaque année au mois de décembre, le vote du budget est soumis à notre assemblée.

Cela fait de nombreuses années maintenant que la Ville de Namur met tout en œuvre pour atteindre l'équilibre budgétaire et comme je le disais déjà l'an passé, nous pouvons d'ailleurs constater que nos finances se sont effectivement assainies progressivement et de manière volontariste depuis 2007, à coup de mesures de gestion rigoureuses, responsables et parfois impopulaires tant en recettes qu'en dépenses.

A chaque intervention devant vous en matière budgétaire, j'ai toujours rappelé que si l'équilibre est parfois proche ou même atteint, il n'en reste pas moins très précaire.

En effet, si nos dépenses sont globalement maîtrisées et « sous monitoring », le passé comme le présent nous rappelle sans cesse que nous sommes tributaires des autres niveaux de pouvoirs pour la grande majorité de nos recettes, à savoir les additionnels à

l'IPP et au PI, le Fonds des communes ou encore divers autres subsides. J'ai fait le calcul et c'est au total près de 80 % de nos recettes que nous ne maîtrisons pas.

Cet état de fait est en soi un forme de perte d'autonomie communale telle que consacrée par les textes.

Pour rappel, lors de la présentation du budget 2015, j'indiquais que *« comme rappelé à plusieurs reprises nous sommes toujours tributaires du rythme d'enrôlement du Fédéral qui semble à nouveau jouer du « yoyo », ce qui rend les prévisions annuelles d'autant plus difficiles et qui justifie de partir de moyennes sur plusieurs exercices de référence (...) »*

Toujours sur le même sujet, j'indiquais lors de la présentation de la MB 2 en octobre dernier, *« que si l'équilibre est atteint, il n'en reste pas moins précaire notamment au regard des recettes IPP et PI qui sont conformes au mode de calcul prévu mais toujours susceptibles d'être revues à la baisse en fin d'exercice (...) »*

Ces affirmations répétées comme une litanie trouvent tout leur sens. En effet, comme vous le savez, toutes les communes ont été touchées par un ralentissement majeur de l'enrôlement qui a provoqué pour Namur, une perte de recettes à l'IPP de près de 8 millions € sur l'exercice 2015 et un report sur l'exercice 2016.

Par ailleurs, la conjoncture économique, l'absence d'inflation et les « mauvaises nouvelles » comme par exemple l'absence de recettes liées à la taxe additionnelle sur les pylônes ou encore la suppression de la compensation pour travailleurs frontaliers, nous ont imposé de revoir certains paramètres de projections et de prendre des mesures additionnelles pour tenter de maintenir l'équilibre à un horizon de 5 ans comme l'impose la Région.

Dans ce cadre, nous avons porté le taux de croissance des additionnels à l'IPP à 2 % contre 3,5 %. Ce taux de croissance est bloqué à ce niveau historiquement bas jusque

2019 et augmentera ensuite graduellement à 2,75 et 3 % en 2020 et 2021 dans la perspective d'une reprise tant attendue.

En matière d'additionnels au PI, le taux de croissance est porté à 3 % contre 3,5 % pour 2017 et 2018 et est ramené à son taux historique à partir de 2019 au regard du passé et de l'évolution du parc immobilier namurois notamment en matière de logements.

A ce propos, je souhaite rappeler que, bien que nécessaires et obligatoires, les projections quinquennales montrent, chaque année, toutes les limites d'un tel exercice notamment en raison de la variabilité de paramètres que nous ne maîtrisons pas principalement en recettes.

Comme d'habitude, le budget et les nouvelles projections, ont été soumis à l'examen préalable du CRAC et de la DGO5 afin de valider les hypothèses, les chiffres et les trajectoires envisagées.

Ces différents éléments introductifs précisés, nous pouvons en venir au budget 2016 et, comme d'habitude et par facilité oratoire, j'arrondirai parfois certains chiffres.

Les résultats au budget ordinaire à l'exercice propre

Le total des recettes s'élève à 177.668.422 € et le total des dépenses à 173.443.674 €, l'exercice propre du budget ordinaire se solde donc par un boni de 4.224.748 €.

Ce résultat positif doit être nuancé.

Tout d'abord, il intègre l'alimentation des provisions « risque pour recettes fiscales » et « risque fonds des communes » pour un montant total de 3 millions €. Dès lors, nonobstant la constitution de ces provisions, le boni aurait donc été de 7.224.748 €.

Ensuite, ce boni « théorique » de 7,2 millions € doit lui-même également être tempéré par le résultat des exercices antérieurs qui affiche, quant à lui, un déficit de 8.091.736 € en raison de la moins-value en matière d'additionnels en 2015 dont j'ai déjà parlé avant.

Tenant compte de l'exercice propre (sans provisions) et des exercices antérieurs, le résultat global « théorique » présente donc un mali de l'ordre de 860.000 €.

Ce résultat est très proche de ce que prévoyait notre plan de gestion 2015 – 2020. La trajectoire est donc globalement respectée.

Enfin concernant les « réserves » au sens large et compte tenu des écritures prévues au budget initial 2016 dont essentiellement le prélèvement sur le FDRO de 3.987.987 € et la constitution de nouvelles provisions pour 3 millions €, le total des réserves et provisions ordinaires s'élève désormais à 12.040.155 € contre 13.488.143 € au budget 2015 après MB 2.

Je tiens à rappeler que la constitution de ces provisions est particulièrement importante. En effet, pour garantir l'avenir et l'équilibre budgétaire tant recherché, elles devront être constituées chaque fois qu'un boni sera dégagé à l'exercice propre. En effet, contrairement au fonds de réserve, elles peuvent être mobilisées à l'exercice propre du budget concerné. Cette nuance est fondamentale pour l'avenir et notamment en raison des obligations régionales et européennes d'équilibre à l'exercice propre.

Les dépenses ordinaires

Le total des dépenses ordinaires à l'exercice propre s'élève à 173 millions € ventilés selon les quatre catégories de dépenses principales : le Personnel, le Fonctionnement, les Transferts et la Dette.

Les dépenses de Personnel représentent 71 millions € soit 40,9 % du total des dépenses ordinaires. Ces dépenses augmentent de 1,8 millions € par rapport à 2015.

Les crédits prévus tiennent compte :

- des effets en plein exercice du plan d'embauche 2015 et du plan d'embauche 2016 qui prévoit quelques emplois dans des postes que nous avons jugé stratégiques notamment dans l'accueil de la population ou dans le traitement des permis d'urbanisme ;
- des annales, des diverses évolutions de carrière et des revalorisations barémiques attendues ;
- des départs et retours connus ;
- de la majoration des cotisations de pension envers la caisse Ethias pour continuer à assurer les versements à l'ONSS APL tout en maintenant la viabilité des réserves constituées. Ce point a d'ailleurs fait l'objet d'un exposé en Commission ;
- et enfin, des économies de non-remplacements à opérer sur l'exercice conformément au plan de gestion.

Ces crédits n'envisagent pas d'indexation des salaires. Néanmoins, si une indexation venait à se confirmer, elle serait prévue par voie de modification budgétaire.

Les dépenses de Fonctionnement s'élèvent à 26,4 millions €, soit 15,2 % du total des dépenses ordinaires et augmentent de 186.356 € par rapport à 2015.

Cette augmentation d'à peine 0,7 % traduit les efforts soutenus en matière de réduction des dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, dans la perspective des projections quinquennales et de l'adaptation du plan de gestion, de nouvelles mesures additionnelles devraient encore diminuer ces crédits en MB 1. Le travail est actuellement en cours.

Les dépenses de Transferts s'élèvent à 54,2 millions €, soit 31,2 % du total des dépenses ordinaires. Ces dépenses augmentent de 749.667 € par rapport à 2015.

La dotation au CPAS est en diminution de 118.216 € et est totalement conforme au budget du CPAS et aux projections du plan de gestion. Comme indiqué lors de la MB 2, ce résultat témoigne des efforts entrepris par le CPAS dans le cadre de son plan de gestion et également de l'intégration des constats des comptes successifs comme demandé par la Ville.

La dotation à la ZP augmente de 670.000 € et est conforme à la trajectoire prévue au plan de gestion. Il convient de noter que budget de la ZP n'est pas encore voté et qu'il vous sera soumis en janvier. Ce dernier devrait traduire une économie de 400.000 € que la Ville pourra intégrer à son budget par voie de MB 1.

La dotation à la zone NAGE est identique à celle prévue en 2015. Elle ne devrait pas subir d'augmentation en 2016 notamment grâce à une majoration de la dotation fédérale mais il faut préciser que de nombreuses inconnues subsistent pour l'avenir.

Les autres augmentations concernent pour l'essentiel des ASBL para-communales dont les missions déléguées par la Ville impliquent une adaptation des moyens.

Les autres subsides, quant à eux, sont identiques à ceux prévus en MB 2 de 2015 mais font actuellement l'objet d'un examen qui pourrait, dans certains cas, conduire à une réduction en MB 1.

En ce qui concerne les fabriques d'églises, et même si chacun sait que les dispositions du décret impérial édicté en 1809 restent toujours aujourd'hui d'application en contraignant les communes à assumer les charges liées à l'exercice du culte, il a été convenu de faire participer les fabriques d'église à l'effort collectif et de « stater » l'intervention communale au montant de 1.050.000 € pour l'ensemble des fabriques.

Les dépenses de Dette s'élèvent à 18,8 millions € soit 10,8 % du total des dépenses ordinaires et sont en augmentation de 519.015 € par rapport à 2015.

La charge de dette en part propre communale pour les investissements s'élève à 12,3 millions €. Cette charge est estimée sur base des emprunts contractés, des emprunts qui seront contractés d'ici la fin de l'année et partiellement du programme d'investissement de 2016, le tout calculé sur base des différents modes et taux de financement connus à ce jour.

Enfin et pour clôturer le chapitre des dépenses, je ne reviendrai pas sur la dépense « technique » de prélèvement à concurrence de 3 million € aux fins d'alimenter les provisions pour « risque de recettes fiscales » et « risques fonds des communes ».

Les recettes ordinaires

Le total des recettes ordinaires s'élève à 177 millions € ventilés selon les trois grandes catégories de recettes ordinaires : Prestations, Transferts et Dette.

Les recettes de Prestations s'élèvent 5,5 millions €, soit 3,1 % du total des recettes ordinaires et sont globalement stables puisqu'elles affichent une très légère diminution de 4.682 € par rapport à 2015.

Les recettes de Transferts s'élèvent à 165,2 millions €, soit 92,9 % du total des recettes ordinaires et sont en augmentation de 5,7 %, soit 8.997.708 €.

Pour rappel, il s'agit pour l'essentiel des recettes de fonds, de fiscalité (additionnels et « locale ») et enfin des subsides en provenance de niveaux de pouvoirs supérieurs.

Les recettes du fonds des communes augmentent de 1,8 millions par rapport à 2015, soit +4,41 %.

Pour rappel, cette recette avait fait l'objet d'une diminution importante en MB 2 de 2015 suite aux informations transmises par la Région et était justifiée par une inflation réelle moindre que celle envisagée en 2014.

Compte tenu de la situation économique globale, l'augmentation de 4,41 % envisagée par la Région doit être prise avec beaucoup de prudence et une diminution en cours d'année est possible. C'est d'ailleurs notamment pour cette raison, et afin d'éviter d'éventuelles mauvaises surprises, qu'une provision pour « risque fonds des communes » est constituée.

La recette des additionnels à l'IPP augmente de 7 millions par rapport à 2015, soit + 20 %. Comme je l'ai déjà mentionné en préambule, cette augmentation est expliquée par le report sur 2016 de recettes prévues en 2015 en raison d'un important retard dans l'enrôlement.

Dans ce cadre, je me dois d'insister sur l'importance d'activer ensemble tous nos relais utiles, à tous les niveaux de pouvoir, afin d'appuyer avec insistance la demande des municipalistes de percevoir des avances régulières tout au long de l'exercice quel que soit le rythme de l'enrôlement par le fédéral. Cette mesure serait salutaire pour la trésorerie des communes et pour les prévisions budgétaires.

La recette des additionnels au PI est stable par rapport à 2015. Cette stagnation de cette recette pose question compte tenu de l'augmentation du bâti, des rénovations en cours à Namur et d'une inflation faible mais pas nulle.

Un travail important sur le sujet est actuellement en cours au DAU pour tenter d'identifier si tout ce qui est transmis au cadastre fait bien l'objet d'une nouvelle fixation de précompte immobilier au regard des permis octroyés.

A titre d'information et pour sous-tendre les projections quinquennales, la moyenne sur 6 ans est de 3,27 % d'augmentation et celle sur 2 ans de 3,42 %. La moyenne des différentes moyennes étant quant à elle de 2,93 %. C'est ce chiffre qui explique le taux de croissance prévu dans les projections.

Les autres augmentations concernent la fiscalité dite « locale » et principalement les adaptations liées au compte 2014 ainsi que les fruits de la majoration de la taxe sur la propriété en raison du coût véritable comme voté au Conseil du mois d'octobre.

Les recettes de subventions s'élèvent à 25,2 millions €, soit 14,2 % des recettes ordinaires et sont en diminution de 260.667 € par rapport à 2015.

Les recettes de Dette s'élèvent à 6,4 millions €, soit 3,6 % du total des recettes ordinaires et sont en légère diminution de 12.214 € par rapport à 2015.

Enfin, la dernière recette est une recette de prélèvement de 460.000 € sur la provision faite en 2014 au profit du CPAS afin d'équilibrer les dotations successives. Le solde de cette provision s'élève à 3.680.000 €.

Les principaux éléments du budget ordinaire ayant été passés en revue, je vous propose de passer au budget extraordinaire.

Le budget extraordinaire

Les investissements envisagés en 2016, respectent les principes de la balise pluriannuelle fixée par le Collège à l'entame de la législature.

Pour l'exercice 2016, le total des investissements prévus s'élève à plus de 96 millions € dont 54,4 millions par emprunt, 37,3 millions par subsides et 4,1 millions par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire.

Les emprunts en stricte « part communale », s'élèvent à 30 millions €, soit 272 € par habitant.

Les emprunts « hors balises » (car notamment financés par la recette « projets métropolitains » ou par des recettes équivalentes à la charge), s'élèvent, quant à eux, à 24,4 millions €.

Il faut attirer l'attention sur le fait que plusieurs projets avaient déjà été budgétisés en 2015 au budget initial et retirés par voie de MB car l'attribution n'aurait pu intervenir en 2015.

Ces projets importants sont à nouveau prévus au budget initial 2016 et pourront être normalement attribués dans l'année.

Comme d'habitude, l'annexe 14 précise les différents modes de financement de manière précise projet par projet et je n'y reviens donc pas.

Parmi les masses extraordinaires prévues en 2016, nous pouvons notamment épinglez les projets suivants :

- La rénovation du centre Adeps et de la patinoire pour 12,5 millions € pris en charge par la CWB ;
 - Les projets FEDER, identifiables par les lettres « FE » pour votre facilité dont :
 - o Les travaux au site de la Confluence pour 8,5 millions € ;
 - o Le mobilier urbain intelligent pour 2 millions € ;
 - o L'information dynamique des abribus pour 637.000 € ;
 - o Des poubelles intelligentes pour 528.500 € ;
 - o Des panneaux d'information dynamique pour 493.500 €
- (...)

- Les travaux de la cité des métiers pour 5 millions € financés par subsides ;
- Des travaux de voirie et d'égouttage pour plus de 8,5 millions € ;
- Des travaux à la citadelle pour 8,6 millions € dont 6,8 millions € par subsides ;
- Des travaux de mise en conformité des bâtiments communaux pour 1,4 millions €
- Des travaux aux infrastructures touristiques pour 2,3 millions € dont 1,3 millions € par subsides ;
- Des travaux dans les écoles pour 3,4 millions € dont 2 millions par subsides ;
- La construction d'un nouveau conservatoire pour 6,4 millions € dont 3,5 millions par subsides ;
- Le projet de l'îlot Rogier pour 6 millions € ;
- Des travaux dans les piscines pour 4,1 millions € dont 2,4 millions par subsides ;
- Et enfin, des travaux dans les musées pour 1,1 millions € ;

Pour rappel, cette liste n'est pas exhaustive mais indicative et les projets ont été normalement abordés dans les différentes commissions concernées.

Conclusion

Après avoir brossé les grandes caractéristiques du budget ordinaire et extraordinaire 2016, il convient de conclure.

Le budget 2016 est la suite logique de celui de 2015 et du plan de gestion voté l'année dernière tout en y intégrant les nouvelles données à notre disposition notamment au niveau des recettes des additionnels.

A ce niveau, je rappelle la nécessité de nous mobiliser tous ensemble pour que les autorités supérieures prennent la pleine mesure de l'importance de versements réguliers des additionnels sur base d'éléments transparents.

Le budget 2016 (tout comme les futures MB qui introduiront les fruits de mesures additionnelles) est dans la continuité des précédents depuis 2007, soit un budget « vérité » et responsable pour l'avenir de notre Ville.

C'est également un budget qui reflète notre capacité d'anticipation et de prudence notamment par la constitution volontariste de provisions pour l'avenir. C'est donc un budget « cigale » et non « fourmi » qui est soumis ce jour à votre vote.

Pour terminer, je tiens à remercier tous les services de l'administration qui ont œuvré à la concrétisation de ce budget 2016 et reste à votre disposition, avec les autres membres du Collège, pour vos éventuelles questions politiques.

Enfin, les éventuelles questions purement techniques qui n'auraient pas déjà été abordées en commission des finances et qui ne trouveraient pas aujourd'hui de réponse durant cette séance seront bien évidemment traitées lors de la prochaine commission au mois de janvier.

Cécile Crefcoeur
Echevine des Finances